

Délibération **2026CS37** du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Programme de maîtrise foncière de zones humides de l'Espace Naturel Sensible du Calavon – Acquisition des parcelles de la propriété Jean, secteur le Plan – modification

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 8 avril 2026, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon à Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI à 16h00.

Le quorum était atteint avec **57 votants** :

- 31** membres titulaires présents ;
- 6** membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 1** membre suppléant présent sans voix délibérative ;
- 20** membres représentés.

Etaient présents (14) :

Mesdames Gaëlle LETTERON (délégue titulaire d'**Apt**) ; Ghislaine PINGUET (délégue titulaire de **Beaumont de Pertuis**) ; Pierrette FRIMAS (délégue titulaire de **Céreste-en-Luberon**) ; Monique PAQUIN (délégue suppléante de **Lacoste**) ; Solange FOUVET (délégue titulaire de **Lagarde d'Apt**) ; Françoise MORSEL (délégue suppléante d'**Oppédette**) ; Ghislaine PEY (délégue suppléante de **Rustrel**) ; Charlotte CARBONNEL (délégue titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; Sylvia STEINLE (délégue suppléante de **Sivergues**) ; Viviane DARGERIE (délégue titulaire de **Viens**) ; Elisabeth AMOROS (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Dominique SANTONI (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ; Noëlle TRINQUIER (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Marion MAGNAN (délégue titulaire du **Conseil départemental 04**) ;

Messieurs (23) Mickaël CAVALIER (délégue titulaire d'**Ansouis**) ; Vincent DEMEYERE (délégue titulaire d'**Auribeau**) ; Pascal RAGOT (Délégue titulaire de **Bonnieux**) ; Patrick PEYTHIEUX (délégue titulaire de **Cabrières d'Aigues**) ; Marc JAUBERT (délégue titulaire de **Cadenet**) ; Sébastien TROUSSE (délégue titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Laurent GARCIA (délégue titulaire de **Gargas**) ; Romain FERRARI (délégue suppléant de **Gordes**) ; Alain FERETTI (délégue titulaire de **Grambois**) ; Grigori GERMAIN (délégue titulaire de **La Tour d'Aigues**) ; Jacques GRANGIER (délégue suppléant de **Lagnes**) ; Thierry GARCIN (délégue titulaire de **Lioux**) ; Sylvain D'APUZZO (délégue titulaire de **Montfuron**) ; Antoine SCARDAMAGLIA (délégue titulaire de **Peypin d'Aigues**) ; Michel GASQUET (délégue titulaire de **Revest-des-Brousses**) ; François DUPOUX (délégue titulaire de **Saignon**) ; Didier CHAMPOURLIER (délégue titulaire de **Saint-Maime**) ; Luc MILLE (délégue titulaire de **Saint-Pantaléon**) ; Gilles LANDRIEU (délégue titulaire de **Saint-Saturnin-les-Apt**) ; Marc BOTTERO (délégue titulaire de **Sigonce**) ; Georges BOTELLA (délégue titulaire **Conseil régional**) ; Jean AILLAUD (délégue titulaire **Conseil Régional**) ; Frédéric SACCO (délégue titulaire **CCPAL**) ;

Etaient présents sans voix délibérative :

Cécile CHEVALIER (délégue suppléante de **Bonnieux**)

Autres personnes présentes (sans voix)

Maxine BLANC LOPEZ (élu en mars 2026 à Cabrières d'Aigues)

Marc CHABERT (élu en mars 2026 aux TAILLADES)

Régine HARDOUIN LESUEUR (élue en mars 2026 à Beaumont de Pertuis)

Jean-Louis BERTE (élu en mars 2026 Mérindol)

Michèle REYNIER (élue en mars 2026 à Cucuron)

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaures • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Christian MILLET (élu en mars 2026 à Cadenet)
Jérôme ROUTHIER (élu en mars 2026 à Puget-sur-Durance)
Laurence BOSSY (élue en mars 2026 à Grambois)
François BOURLIER (élu en mars 2026 à Revest-du-Bion)

Avaient donné pouvoir :

Mesdames (8)

Hélène BLEUZEN à Laurent GARCIA
Sabrina CAIRE à Gilles LANDRIEU
Valérie PEISSON à Didier CHAMPOURLIER
Laurence de LUZE à Charlotte CARBONNEL
Marion BETOUL-ANDLAUER à M.CAVALIER
Béatrice TERRASSON à Michel GASQUET
Catherine GAY à Didier CHAMPOURLIER
Delphine CRESP à Jacques GRANGIER

Messieurs (12)

Roland PETIET à Michel GASQUET
Patrick COURTECUISSÉ à Sébastien TROUSSE
Michel BESTAGNO à Gislaine PINGUET
Jacques DECUIGNIERES à Marc JAUBERT
Jérôme PELLEGRIN à S.D'APUZZO
Jean-Pierre GERAULT à Sébastien TROUSSE
Patrick VARAIRE à P.PEYTHIEUX
Pierre EVEN à Gilles LANDRIEU
Richard ROUZET à Marc JOUBERT
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER
Christian CHIAPELLA à Frédéric SACCO
Pierre POURCIN à S.D'APUZZO

Étaient excusés :

Mesdames : Sandrine POURCEL ; Thérèse NEMROD-BONNAL ; Michèle LEGENDRE ; Mireille SUEUR ;
Valérie BARDISA ; Michèle MALIVEL ; M.E.CHRISOSTOME ; D.PESSEMEMESSE-HOLDOWICZ ; Isabelle
FILHOL ; Laurie SARDELLA ;

Messieurs Philippe ANGELETTI ; Thierry BENOIT ; Eric PIERRAT (sous-Préfet de APT, invité) ; Jean-Louis
DELPIANO ; Sandro KERMARREC ; Kévin ROLANDO ; Sergio ILOVAISKY-CANO ; Paul COPETE ; Jean-
François DUBOIS.

Étaient absents :

Mesdames

Florelle NOUGUIER ; Céline MOSTEIRO ; Yolande PRIMO ; Elisabeth JACQUES ; Florelle NOUGUIER ;
Martine VASSAL (invitée sans voix) ; Catherine DELASSUS-NOLLET ; Suzanne BOUCHET ; Jacqueline
BOUYAC ; Solange PONCHON ; Catherine SERRA ; Karine MASSE ; Valérie DELPECH ;

Messieurs Jacques MACHEFER ; Jacques PENSA ; Lionel MORARD ; Thierry RICHARME ; Emmanuel
LUTHRINGER ; Jean-Pierre PETTAVINO ; Jean-François DUBOIS ; Bernard BRIFFAULT ; Jean-Pierre
RICHARD ; Antoine HEIL ; Georges FAUCONNEAU ; Cyril JUGLARET ; Christian GIRARD ; G.MEGIS ;
Patrick MERLE ; Michel NOUVEAU ; Jean-Philippe RIVET ; J.DESPIEDS (invité sans voix).

Proposition de délibération soumise à débat :

Vu les articles R.333-1 et suivants du code de l'environnement ;
Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral du 16 mai 2025 ;
Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Calavon-Coulon, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 23 avril 2015 ;
Vu la délibération n°2021CS02 validant le plan de gestion 2021-2025 de l'ENS « Les zones humides du Calavon aval » et son programme d'actions ;
Vu la délibération 2024CS78 « Programme de maîtrise foncière de zones humides prioritaires en bordure du Calavon - Sites E.N.S. "Le Plan" et "Les Tours" - Communes d'Oppède et de Goult » du Comité syndical du Parc du Luberon en date du 26 novembre 2024 ;

Considérant que l'acquisition des parcelles en bordure de Calavon nécessitait, pour être finalisée, un ajustement financier ;

Considérant que le coût global de l'acquisition des parcelles reste dans l'enveloppe financière approuvée par le Comité syndical du 26 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des voix représentées :

- **D'APPROUVER** le montant réel de la transaction fixé à 7 020 € TTC, se décomposant comme suit :
 - o Prix principal d'acquisition : 5 820 €
 - o Frais d'acte et débours notariés : 1 200 €
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI

